

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI :
Bulletin n°
ÉFAI

MDE 15/038/2007 (Public)
097

Embargo : 4 juin 2007 00h01 TU

Israël et territoires palestiniens occupés (TPO). Le constat après quarante ans d'occupation est qu'il ne peut y avoir de sécurité si les droits les plus élémentaires ne sont pas respectés

À la veille du 40^e anniversaire de l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, Amnesty International a appelé ce lundi 4 juin les autorités israéliennes à mettre fin aux confiscations de terres, aux bouclages et aux autres violations du droit international perpétrées dans le cadre de cette occupation. Ces violations du droit international ont donné lieu à de très nombreuses atteintes aux droits des personnes et n'ont pas apporté la sécurité à la population civile israélienne et palestinienne.

Le rapport de l'organisation rendu public ce lundi 4 juin sous le titre *Une occupation persistante : les Palestiniens de Cisjordanie en état de siège* (index AI : MDE 15/033/2007) illustre l'impact dévastateur des quatre décennies d'occupation par l'armée israélienne. Ce document donne des précisions sur l'expansion constante des colonies illégales dans les territoires occupés qui privent la population palestinienne d'une partie de ses ressources ; il rend compte également des très nombreuses mesures qui ont pour effet de confiner les Palestiniens dans des enclaves fragmentées, rendant difficile l'accès à leurs lieux de travail, aux services de santé et aux écoles. Ces mesures se sont traduites par la construction d'un mur/barrière de 700 km et de plus de 500 postes de contrôle et barrages et par la mise en place d'un système complexe d'attribution de laissez-passer.

« Les Palestiniens qui vivent en Cisjordanie sont gênés dans tous leurs déplacements, a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. Plus qu'une simple gêne, il s'agit dans certains cas d'une question de vie ou de mort. Il est inadmissible que des femmes sur le point d'accoucher, des enfants malades ou des personnes accidentées en route pour l'hôpital soient contraints de faire d'immenses détours qui peuvent leur coûter la vie. »

« Une intervention internationale est indispensable dans les plus brefs délais si l'on veut mettre fin aux atteintes aux droits fondamentaux qui sont commises dans le cadre de l'occupation et qui entretiennent le ressentiment et le désespoir au sein de la population palestinienne, où les jeunes sont nombreux et se radicalisent de plus en plus », a ajouté Malcolm Smart. Cela fait quarante ans que la communauté internationale ne parvient pas à résoudre de manière satisfaisante le problème israélo-palestinien, elle ne peut pas se permettre d'attendre quarante ans encore pour intervenir. »

Amnesty International demande la mise en place de toute urgence d'un mécanisme international de surveillance des droits humains chargé de veiller au respect par les Israéliens et les Palestiniens de leurs obligations aux termes du droit international. La communauté internationale doit également s'engager à enquêter sur les responsables de crimes de guerre et d'autres crimes relevant du droit international et à les poursuivre en justice en exerçant la compétence universelle.

« Nous sommes bien conscients des difficultés qu'il y a pour les Nations unies ou une autre instance à mettre en place un mécanisme de surveillance indépendant, mais la communauté internationale se doit de redoubler d'efforts pour trouver une solution et contraindre les parties à respecter leurs obligations aux termes du droit international », a insisté Malcolm Smart.

Dans son rapport, Amnesty International ne perd pas de vue les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité ni l'obligation qu'a le gouvernement de protéger la population sur son territoire, mais elle précise que ceci ne saurait en aucun cas justifier des violations flagrantes du droit international telles que le fait de construire la plupart du mur/barrière de Cisjordanie sur des terres palestiniennes.

« Si le but était simplement d'empêcher des kamikazes palestiniens d'entrer en Israël, le mur aurait pu être construit le long de la Ligne verte qui sépare Israël et la Cisjordanie, a souligné Malcolm Smart. Au lieu de cela, la plus grande partie du mur/barrière est construite sur des terres palestiniennes, au mépris de la Cour internationale de justice, et sépare des villes et des villages de Cisjordanie. »

Le mur/barrière n'est pas le seul élément qui restreigne la liberté de mouvement des Palestiniens, il y a aussi 500 postes de contrôle et barrages ainsi qu'un réseau routier destiné aux colons israéliens et interdit aux Palestiniens. Le mur/barrière, ainsi que ce réseau routier et les barrages, profitent aux colonies israéliennes qui, bien qu'interdites, ne cessent de se développer et se retrouvent ainsi contiguës à Israël.

« Les restrictions sévères imposées par Israël ont provoqué l'effondrement presque total de l'économie palestinienne et exacerbent les conditions déjà difficiles dans lesquelles vivent et travaillent les Palestiniens, a ajouté Malcolm Smart. Le désespoir, la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont aujourd'hui à des niveaux jamais encore atteints dans les territoires palestiniens occupés. »

« La plupart des Palestiniens sont désormais dépendants de l'aide qu'ils reçoivent et les familles réduisent la qualité et la quantité de nourriture qu'elles consomment et sont contraintes pour survivre de vendre des biens essentiels. »

Amnesty International demande aux autorités israéliennes :

- de lever les barrages et les restrictions contre les Palestiniens dans les TPO, parce que ces mesures constituent une punition collective, et de veiller à ce que les restrictions imposées en réaction à des menaces spécifiques à la sécurité ne touchent que les personnes concernées et non des quartiers entiers ;
- de mettre fin à la construction du mur/barrière à l'intérieur de la Cisjordanie et de détruire les sections qui y ont déjà été construites ;
- de mettre immédiatement un terme à la construction et à l'expansion dans les TPO des colonies israéliennes et des infrastructures qui y sont liées ; cette mesure constituerait une première étape avant le démantèlement des colonies et des « avant-postes » israéliens ;
- d'annuler tous les ordres de démolition d'habitations dans les TPO et d'octroyer des réparations aux Palestiniens dont le logement et les biens ont déjà été détruits.

Amnesty International renouvelle également son appel aux groupes armés palestiniens pour qu'ils mettent immédiatement fin aux attaques contre les civils, et à l'Autorité palestinienne pour qu'elle prenne de véritables mesures pour faire cesser et empêcher ces attaques et en déférer les responsables à la justice.

Le rapport complet est disponible en français sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/framde150332007>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. Site : <http://www.amnesty.org>